

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15957</b>	De <b>M. Jean-Luc Warsmann</b> ( UDI, Agir et Indépendants - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance complémentaire	<b>Tête d'analyse</b> >Augmentation des cotisations de complémentaires santé	<b>Analyse</b> > Augmentation des cotisations de complémentaires santé.
Question publiée au JO le : <b>22/01/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé quant aux conséquences de l'augmentation, particulièrement forte en 2019, des cotisations de complémentaires santé à laquelle doivent faire face de nombreux retraités. Le cas, qu'il espère extrêmement rare, d'un retraité ayant exercé, durant sa vie active, la profession de géomètre-expert et dont la mutuelle santé, Humanis, exige une cotisation ayant augmenté de plus de 60 % entre 2018 et 2019, lui a été signalé. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur de telles situations.